

Communiqué de presse

Paris, le 28 septembre 2016

Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS)

Le SYNDEAC a pris connaissance des dispositions annoncées dans le cadre du FONPEPS, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, par la ministre de la Culture et de la Communication et la ministre du Travail de l'Emploi, de la Formation et du Dialogue social.

Ces mesures d'aide à l'emploi dans notre secteur sont adaptées à la spécificité et à la diversité des types d'activité et de diversité des emplois comme à celles des entreprises qui peuvent en bénéficier.

La dynamique de pérennisation des emplois est équilibrée avec celle des aides à l'allongement des CDDU. L'aide à la reprise de l'activité pour les salariés intermittents après une naissance ou une adoption nous semble un progrès social majeur, défini dans l'égalité de parentalité entre hommes et femmes à laquelle nous tenons. Enfin les aides aux esthétiques et aux lieux émergents ou accueillant occasionnellement des spectacles, nous apparaissent comme une incitation à la responsabilité sociale, du moment que ces dispositifs sont transitoires et ne constituent pas une concurrence avec les entreprises résolument professionnelles de notre secteur.

Après la concertation de 2014, après la Loi de dialogue social de 2015 permettant de mettre en œuvre en 2016 une négociation des Annexes 8 et 10 dans un cadre totalement nouveau pour notre secteur, le FONPEPS vient compléter et confirmer les engagements du gouvernement sur la place et la singularité des formes d'emploi dans le secteur spectacle, ce que nous saluons.

Au sein de la FESAC, le SYNDEAC, a su prendre sa part de responsabilité syndicale dans cette séquence déterminante. Ses adhérents vont désormais, en pleine responsabilité sociale, étudier les possibilités de se saisir des dispositifs du FONPEPS. Il s'agit pour chacun des projets spécifiques, de choisir un éventuel levier de consolidation dans un contexte budgétaire tendu, au vu des missions et des moyens qui leur sont confiés par l'Etat comme par les collectivités territoriales au service d'une politique publique des arts et de la culture.

Contact Presse :
Marie-Pierre Bayle
Tél. 01 44 53 72 30